

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

# L'AVENIR

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT



**ANNONCES :**

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.  
Réclames..... — 2 »  
Chroniques locales..... — 4 »  
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal  
3, Place de la Bourse, 3

**ADMINISTRATION & RÉDACTION :**

De 8 h. du matin à 8 h. du soir  
**3, PLACE DE LA BOURSE**  
De 8 h. du soir à minuit  
70, COURS DE LA LIBERTÉ, 70

**ABONNEMENTS :**

3 mois 6 mois 1 an  
Lyon et départ<sup>ts</sup> limitrophes, 5 f. 10 f. 20 f.  
Pour les autres départ<sup>ts</sup>.... 6 f. 12 f. 24 f.  
(Etranger : port en sus)  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 du mois

Le lecteur dont le journal d'hier porte le numéro

**16,070**

est prié de se faire connaître, soit en se présentant lui-même, place de la Bourse n<sup>o</sup> 3, de 6 heures du matin à 8 heures du soir, soit en envoyant le journal justifié sous pli recommandé.

Il lui sera remis une somme de cent francs, sur laquelle il prélèvera vingt-cinq francs, qui seront versés en son nom, et par nos soins, à une œuvre de bienfaisance ou à une société de propagande républicaine, qu'il désignera.

Reçu par l'intermédiaire du journal l'Avenir de Lyon, la somme de vingt-cinq francs versé par M. Berthier, rue Garibaldi, 224, au Comité des républicains radicaux socialistes du 3<sup>e</sup> arrondissement.

Le Trésorier Général.

Le porteur du numéro 993 de l'Avenir du 19 mars, était M<sup>me</sup> Marie Gonon, qui a versé sur les cent francs qu'il a reçus, vingt-cinq francs à l'Œuvre de l'Assistance démocratique, ainsi qu'en font foi les reçus ci-dessous :

Reçu de Madame Marie Gonon, par l'intermédiaire du journal l'Avenir, la somme de vingt-cinq francs, don pour l'œuvre de l'Assistance démocratique.

Le trésorier de l'Assistance, LÉTANCHE.

Lyon, le 20 mars 1884.

« Reçu du journal l'Avenir de Lyon la somme de Cent francs, du numéro 993, du 19 mars 1884, sur laquelle somme je dispose de vingt-cinq francs pour l'œuvre de l'Assistance démocratique.

Signé : Marie GONNON, rue Jean-Baptiste-Say, 5.

Lyon le 20 mars 1884.

## Le Pape ne reçoit pas

Grave nouvelle. Les gazettes pieuses sont consternées. Léon XIII, après en avoir délibéré avec sa cour, vient de donner l'ordre à ses camériers d'éconduire ses visiteurs. « M. Chouffeyre restera chez lui !... » Sa Sainteté restera chez elle, comme M. Chouffeyre — mais toute seule. Des altesses autrichiennes ont essayé les plâtres de cette nouvelle combinaison.

M. Léopold de Bavière et sa petite femme, Giselle passaient à Rome ; voyage d'agrément, rien de plus. Du reste, ils se promenaient dans le plus strict incognito. N'empêche que les autorités massées à la gare, les saluèrent au moins aussi bas que ce courtisan décrit par Byron, dont on voyait alors qu'il pliait l'échine, le nez entre les jambes. L'obséquiosité italienne a de ces souplesses. Le roi d'Italie invita même les voyageurs à descendre chez lui, il leur offrit bon souper, bon gîte et le reste. Ils préférèrent s'en aller à l'hôtel, non pour le piquant de l'aventure, non parce que la princesse Giselle éprouvait le désir de posséder son mari — comme on posséderait un amant, — dans le lit banal où toutes les paresseuses se sont vautrées ; on voulait ne pas peiner le Saint-Père. Mais, direz-vous, le Vatican n'est pas un hôtel garni — et en dépit de certaines fresques — on n'y loge pas à la nuit des jeunes princesses en voyage. Non, mais le Pape est dépouillé de ses prérogatives et le jeune couple voulut aussi mener la chèvre du Vatican et le chou du Quirinal.

L'ingrat Léon ne comprit pas toute la portée de cette délicatesse, il fit dire aux deux tourtereaux qu'il ne recevait pas. L'empereur d'Autriche insista ; il fut inébranlable.

Les actions des papes sont presque aussi impénétrables que les desseins de Dieu. C'est pour faire une niche au roi Humbert que Léon XIII fit cet affront au prince Léopold.

L'altesse est vexée. Elle avait promis à Giselle de lui montrer le palais des Césars, le Colisée, les Thermes de Caracalla et ruine entre les ruines, la papauté dans le pape. Le pape se cache. Déception.

Ce petit fait est le commencement d'une lutte. La Propaganda Fida boude le gouvernement italien. « Il existe à Rome, disait le duc de Persigny, tout un monde de diacres, sous-diacres, monsignori, auditeurs de Rote, prêtres, moines, princes, nobles, avocats, etc., distribués dans une vingtaine de congrégations et qui domine tout, le pape, les cardinaux, les congrégations et le gouvernement. » Ce monde là a rappelé à Léon XIII ce qu'écrivait Pie IX à Napoléon III, le 20 avril 1860. « Quand même je ne serais pas tenu par des serments solennels à maintenir intact le patrimoine de l'Eglise, serments qui me défendent de me prêter à toute tentative ayant pour but de diminuer l'extension de ce patrimoine, je me verrais obligé de repousser tout projet, afin de ne pas souiller ma conscience. »

Ça se passait un peu avant l'expédition de Rome — on le voit. La cour pontificale suit à la lettre les instructions du pape belliqueux. Et pour que Rome cesse d'être Rome, la ville éternelle aux sept collines — image des sept péchés capitaux — le Saint-Père va déménager. C'est le commencement de la révolte ; il n'a pas encore enlevé ses meubles, mais il ferme déjà sa porte.

Politiquement, c'est la suite forcée du travail de la Péninsule ; au début, la révolution et l'esprit de conquête se donnaient la main. Le Piémont avait besoin d'un masque : l'idée, la révolution d'un bras. Le Piémont fut le bras ; la révolution posa le masque.

Le bras maintient la révolution et commande au Vatican. Le vœu de l'Italie est satisfait, puisque ceux du Pape ne le sont point.

A l'occasion des fêtes du Dante, l'Italie offrit à Victor-Emmanuel une épée sur laquelle était gravé ce vers : « Cesare mio, perché non m'accompagne ! » Mon César, pourquoi m'as-tu délaissée ? Vers empruntés au poète. Dans ce même passage, il dit encore : « l'Italie, cavale rebelle, n'a pas assez senti le frein. » Pourquoi n'illustrèrent-ils point une cravache avec ceux-ci ?

Victor-Emmanuel prit l'épée, il la légua à son fils. Humbert se dit, en la tirant du fourreau, que sa royauté commence, puisque celle du Christ est reniée. Mais la Révolution, qui fut l'idée, veille, et quelque jour, la même Italie gravera cette sentence sur un stylet.

En attendant, le Pape s'enferme. Le Vatican devient un tombeau, le tombeau de la Papauté. Le prince Léopold et sa femme Giselle, quitteront Rome sans voir sa Sainteté.

Qu'est devenu le rêve de Veuillot ? « Je vois un roi d'Italie, écrivait-il, qui vient sans armée aux portes de Rome, il demande la permission d'entrer, il se dirige vers le Latran, il se met à genoux : c'est ce que fit Charlemagne. Il dit au Pontife : Du Pa-cent ! Le Pontife lui répond : Pax tibi... »

Il y a loin du songe de Veuillot au cauchemar de Léon XIII !

Octave LEBESGUE.

## NOS INFORMATIONS

**La Brochure de M. Pascal.** — La brochure que l'on a crié depuis quelques jours dans les rues : l'Or des d'Orléans, et dont M. Pascal a renié la paternité, a été cependant rédigée par l'ancien sous-secrétaire d'Etat du 24 Mai, en compagnie de MM. Frédéric Masson et Gaumont.

M. Gaumont tenait la plume ; M. Pascal fournissait les arguments et les documents ; M. Frédéric Masson soignait la forme.

C'est rue Duras, 3, dans un petit appartement loué par M. Pascal, qu'a été rédigée cette brochure.

C'est de là également que partent les articles insérés depuis quelque temps dans la Comédie politique, de Lyon, et signés Videlicet (M. Gaumont), Le Veilleur (M. Frédéric Masson).

**Mont-de-Piété.** — La commission chargée de l'examen de la proposition de loi portant modification à l'organisation des monts-de-piété a adopté les trois premiers articles de la proposition. L'article 2 a été seul modifié comme il suit :

« Le montant des sommes à prêter sera égal à la moitié de la différence entre le prêt primitif et l'estimation telle qu'elle a été fixée par l'article 58 du règlement de thermidor, sans cependant être inférieure à 0 fr. 50 et par fraction de même somme. »

« Les prêts d'une valeur inférieure à 10 fr. recevront le montant intégral de l'estimation. »

Cette disposition n'a d'ailleurs été acceptée que conditionnellement et sous cette réserve, que les risques à courir par le mont-de-piété ne dépasseront pas 150,000 francs.

**L'agitation royaliste.** — Les préfets signalent au gouvernement les menées du parti royaliste qui s'accroissent dans la région de l'Ouest.

**Enquête agricole.** — Le groupe agricole s'est réuni. Son président a donné communication d'un questionnaire qu'il a rédigé et qu'il a soumis à ses collègues.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Andrieux et Lorois, ce document a été approuvé par tous les membres présents.

Il est destiné à fournir des indications à la commission d'enquête. Il sera imprimé et distribué.

Chaque député le soumettra aux sociétés agricoles qu'il représente.

**Savorgnan de Brazza.** — On sait que plusieurs journaux français hostiles à la mission Savorgnan de Brazza annoncent périodiquement l'échec ou même la mort du courageux explorateur. Ces feuilles vont recommencer paraître, leur campagne sous une autre forme, en recommandant l'alliance de la mission Brazza avec les missions étrangères qui ont tout fait pour la faire échouer.

**Secours mutuels.** — La commission relative aux Sociétés de secours mutuels a entendu M. de Courcy, directeur de plusieurs compagnies d'assurances maritimes.

M. de Courcy a expliqué les dangers des versements différés et s'est déclaré partisan du versement intégral et immédiat, qui lui paraît plus sincère et qui évite toute espèce de complications et d'irrégularités.

**Viandes de porc.** — La commission relative à l'inspection des viandes de porc de provenance étrangère a approuvée au point de vue hygiénique, le projet de M. Hérisson ; mais, avant de se prononcer sur les détails, elle est d'avis d'étudier la question au point de vue économique et d'entendre à ce sujet le ministre de l'agriculture.

La commission veut, non seulement s'occuper des salaisons d'Amérique, mais aussi des viandes sur pied, et notamment de celles importées d'Allemagne.

Le prince Napoléon est revenu mercredi de Prangins.

A huit heures, il était rentré à l'avenue d'Antin ; dans la matinée, il recevait plusieurs

amis, entre autres le baron Brunet, M. Pascal et M. Frédéric Masson.

Sa maladie était une fausse alerte. Les Victorien sont désolés.

Les deux îles que le gouvernement français a donné l'ordre d'occuper dans la mer Rouge s'appellent Abon-Saïd et Jeriseh. La première seule, est peuplée par quelques familles de pêcheurs.

Ces deux îles ont des petits ports naturels propres à l'établissement de dépôts de charbon.

## A LA CHAMBRE

### AVANT LA SEANCE

Les députés Brousse et Giard déposent au début de la séance une proposition sur le régime des mines. En voici la teneur :

Article 1. — Les lois concédant les exploitations minières sont abrogées.

Article II. — Les richesses minières deviennent la propriété de la nation.

Article III. — L'exploitation sera concédée après l'adjudication.

Article IV. — Une participation des ouvriers aux bénéfices sera imposée aux concessionnaires.

Le droit de surveillance sera garanti par l'Etat.

**M. Dreyfus** dépose un rapport sur la loi d'organisation municipale modifiée par le Sénat.

Il propose que le nombre des conseillers soit déterminé non par les électeurs inscrits, mais par l'étendue de la population et la maintenance d'une seule liste, avec six mois de résidence pour les élections législatives et municipales.

Il réclame la suppression de l'indemnité de logement donnée aux curés quand il n'ont pas de presbytère.

Il admet les commissions intercommunales.

### SEANCE

M. Spuller préside.

**Le Ministre de la Marine** dépose un projet de loi accordant des croix et des médailles militaires aux soldats qui se sont distingués à Tonkin.

Il est voté à l'unanimité.

On arrive à la grande affaire : le mode de nomination de la commission du budget.

La séance est houleuse.

**Le Président**, trop inexpérimenté, ne sait comment apaiser la chambre ; on discute à milieu d'un tumulte indésirable.

**M. Lelièvre** défend le scrutin dans les bureaux.

**MM. Lorois, Lacretelle, Graux, De Sland**, défendent avec des fortunes diverses le scrutin de liste.

**M. Cantagrel** voudrait le scrutin public la tribune.

La confusion est inépuisable. **M. Clovis Hugues** dit dans les couloirs que la séance de la Chambre est pire qu'une réunion d'anarchistes.

Par 201 voix contre 310, la Chambre vote discussion de l'article 21.

**M. de Cassagnac** demande que la nomination de la commission du budget ait lieu au scrutin de liste. Dans un discours violent, dit que l'argent du pays est gaspillé, que la droite ne prendra pas part à l'élection dans les bureaux.

« La République, s'écrie-t-il, a mis la France en état de faillite. »

La gauche interrompt.

**M. Douville-Maillefeu** dit que le président n'aurait pas dû laisser rouvrir la discussion.

La nomination de la commission du budget par les bureaux est fixée à mardi.

La séance est suspendue pendant quelques instants. Elle est rouverte par la discussion de la loi municipale.

Les onze premiers articles sont votés sans discussion.

L'amendement de **M. Ballue**, portant que le nombre des conseillers sera fixé suivant le nombre d'électeurs et non par le chiffre de la population est adopté.

**M. Masseron** présente un amendement permettant aux absents de voter par lettre cachetée. Repoussé.

La séance est levée.

## Le socialisme de Bismarck

M. de Bismarck est socialiste, mais socialiste à sa manière; d'ailleurs il ne s'en cache pas. Il vient de démasquer ses batteries en exposant au Reichstag la théorie de son système politique, tel qu'il le comprend.

Il a dit nettement, brutalement: « Il faut asservir le peuple et satisfaire ses besoins matériels. »

C'est le panem et circenses des empereurs romains jeté à la face de la société moderne. Le peuple est une machine qui fonctionnera suivant ses besoins, à condition de lui fournir les aliments nécessaires.

Mais le comble de l'audace, ce qui dépasse les bornes des choses possibles, c'est de voir l'autocrate d'outre-Rhin, ajouter froidement: « Il faut de plus le parquer en castes, afin de les opposer les unes aux autres. »

Machiavel n'eût jamais osé parler ainsi; il faut être en Allemagne pour songer à consolider un trône branlant avec les cadavres de la guerre intestine.

## Le Tonkin

On connaît maintenant les deux conditions que M. Jules Ferry veut imposer à la Chine pour le règlement définitif de la guerre du Tonkin: d'une part, l'obligation de payer à la France une indemnité de guerre; de l'autre, l'impossibilité de ne pas s'incliner devant notre prépondérance sur le Tonkin tout entier.

On trouve à Pékin ces prétentions exagérées. L'opinion publique empêcherait le gouvernement de céder, au cas où ce dernier serait disposé à le faire.

Les Pavillons noirs sont à la veille de se mettre en révolte, n'ayant pas reçu de solde depuis longtemps.

Le général Brière de l'Isle est à Thaï-Nguyen, et le général Négrier revient sur Bac-Ninh, après avoir laissé garnison dans le fort de Phu-Lang. On estime qu'avec l'occupation de ces deux postes avancés, la région de Bac-Ninh est à l'abri de toute tentative d'irruption nouvelle soit de la part des Chinois, soit de la part des Pavillons noirs.

Le gouvernement britannique retient en ce moment un cuirassé que la Chine avait fait construire en Europe, et qui se trouvait dans un port anglais. On croit que le Foreign-Office a pris cette mesure à raison « de l'état d'hostilité existant entre la France et la Chine. »

Il paraît que ceux qui poussent à la guerre sont surtout déterminés par la crainte que les exigences du gouvernement français ne soient « excessives. » Il y a lieu de supposer que tout cet effarement se calmera. M. Tricou, notre ancien agent en Chine, a été appelé, dit-on, à Paris, ce qui semblerait indiquer que l'on prévoit ici la réouverture des négociations.

Le « Paris » affirme qu'après la prise d'Hong-Hoa, les opérations militaires au Tonkin pourront être considérées comme complètement terminées.

La « Liberté » se dit en mesure d'affirmer que la France est bien décidée à s'assurer par un gage le paiement d'une indemnité par la Chine.

### DU DROIT DE REPRODUCTION

La Lanterne publie une série d'articles sur les crimes du curé de Boudes. Quelques journalistes du Midi reproduisent ces articles sans autorisation. La Lanterne se déclarant lésée par ces reproductions, tente une demande en dommages-intérêts aux dites feuilles. L'affaire est venue devant le tribunal de commerce de Toulouse qui, admettant la question de principe soulevée, a prononcé des condamnations variant de 50 à 200 fr.

## LES ANGLAIS AU SOUDAN

Il devient de plus en plus évident que le gouvernement anglais ne sait que faire au Soudan. A Londres, comme au Caire, à Khartoum et à Souakim, on vit au jour le jour sans plan préconçu, sans méthode. Un jour l'amiral Hewett met à prix la tête d'Osman-Digma; le lendemain, devant l'indignation que cet appel au meurtre a provoqué dans tout le monde civilisé, la prime de 1.000 livres sterling est retirée comme un simple décret.

Hier, le général Graham préparait l'embarquement de ses troupes décimées pour le canal de Suez; aujourd'hui il annonce une nouvelle marche en avant, sans qu'on puisse savoir pour quel objet précis. Mettre à prix la tête d'Osman-Digma, tout barbare que fût ce procédé, était en effet un système qui se tenait. Batailler à nouveau contre le principal lieutenant du mahdi, sans vouloir ou sans pouvoir poursuivre les vaincus à plus de 500 mètres de distance, ne signifie rien du tout. C'est sacrifier inutilement un nombre considérable de vies humaines; c'est révéler de plus en plus l'état déplorable de l'armée anglaise. A quoi bon?

Le Times apprend de Madrid que la récente proclamation de l'amiral Hewett a accentué en Espagne l'impression « que les Anglais sont dénués de scrupules dans leurs entreprises, aussi bien dans la paix qu'à la guerre. » D'aucuns se doutaient de cette vérité depuis assez longtemps. Ce dont personne, en revanche, ne s'était douté jusqu'à présent, c'est que les Anglais, dans leurs entreprises, manquent aujourd'hui autant de méthode que de scrupules.

La proclamation de l'amiral Hewett, offrant une récompense pour la capture d'Osman-Digma a été lue par quelques chefs de l'entourage d'Osman. Après quoi les exemplaires ont été déchirés ou jetés de côté avec dédain.

Osman-Digma est décidé à combattre. Il promet le succès à ses adhérents dans cette troisième tentative; mais les tribus sont démoralisées. Deux chefs qui avaient essayé de fuir ont été mis aux chaînes.

Osman-Digma a envoyé environ 150 éclaireurs pour surveiller nos mouvements, spécialement à Bir-Handoub, avec ordre de tuer les rôdeurs, que ces derniers soient Anglais ou qu'ils appartiennent à des tribus amies.

On suppose que ces éclaireurs sont maintenant à environ trois heures de Handoub.

La Post, organe néo conservateur, auquel on attribue des attaches intimes avec plusieurs ambassadeurs, émet l'avis que l'abdication du khédive Tewfik-Pacha, qu'elle considère comme imminente, offrira une excellente occasion aux puissances européennes de rétablir le contrôle commun en Egypte, l'Angleterre ayant complètement échoué dans sa mission de pacification.

Le gouvernement anglais va envoyer un officier anglais à Souakim avec pouvoir de négocier avec les arabes. (Central-News).

## TRANQUILLITÉ MONARCHIQUE

Quand un pétard éclate chez nous, les royalistes de toutes les nuances s'écrient: « Il ne peut y avoir, en République, ni stabilité, ni sécurité. » Conclusion: pour être en repos, rappelons le roi.

Les hésitants se rangeraient à leur avis, lorsque tout à coup le bruit d'un complot, ou l'explosion d'une bombe, les glacent de terreur. « Bon, pensent-ils encore, une République qui crépite. C'est la Suisse qui entre en éruption ou l'Amérique qui fait des siennes. »

L'Amérique est fort calme, la Suisse est sereine. La bombe a éclaté en Russie, le complot en Espagne, la gare a sauté à Londres.

Il cherchait obstinément les traces de sa maîtresse, priait pour elle et son jeune maître, et demandait à Dieu de protéger leur vie. L'autre était le triste Cagatinta; l'alcade, profitant de la confiance de l'escrignano, qui lui avait remis son acte de serment avant de tenir la récompense promise avait péremptoirement refusé ses culottes et proposé à la place un assez vieux chapeau, que Gregorio avait refusé avec indignation.

Catatinta pleurait donc sur ses rêves évanouis, sur sa folle confiance, sur l'immoralité des faux serments... non payés, et méditait sur l'opportunité d'accepter le vieux chapeau en remplacement de ses culottes, hélas! si bien gagnées.

### III

#### UNE REVANCHE DE PEPE LE DORMEUR

Quand Pepe le Dormeur avait surpris le secret du capitaine Despierto, secret dont il avait fait son profit, il ignorait que don Lucas lui en cachait encore un autre. Le miquelot, cependant, désireux, par suite d'un certain remords de conscience, de remplir son devoir pour la première fois de sa vie peut-être, vint, le lendemain de la nuit où il avait été de garde, solliciter de

En vérité, ce n'est pas le moment de nous donner la monarchie comme un exemple de tranquillité. A Madrid, le jeune roi se dispose à dissoudre les Cortès; on arrête les généraux sur le bord des pronunciamientos, et les curés qui cachent dans les paillasses du presbytère les fusils de l'émeute.

Passons dans la Grande-Bretagne. D'après la Pall Mall Gazette, deux policemen sont chargés, chaque jour, d'examiner minutieusement, pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas de matières explosives, tous les paquets de plans et documents adressés aux commissions de la Chambre des Communes chargées de l'étude des projets d'intérêts privés.

L'Autriche est si peu rassurée, qu'elle envoie son ministre demander à la Suisse d'établir chez elle un poste de mouchards. L'Italie est en pleine crise ministérielle. M. de Bismarck déclare au Reichstag qu'il le démolira s'il ne vote pas selon sa pensée.

En Russie, suivant une dépêche privée de Varsovie, de nombreuses visites domiciliaires auraient eu lieu dans cette ville, dans la nuit du 14 au 15 mars, et l'on aurait opéré une cinquantaine d'arrestations.

Les propriétaires des hôtels auraient reçu l'injonction rigoureuse de communiquer à la police les noms de tous les étrangers qui descendraient dans leurs établissements.

Quand on jette un coup-d'œil sur les embarras au milieu desquels se débattent nos voisins, on se sent mieux à l'aise en France pour rire à gorge pleine des terreurs aussi réactionnaires que comiques des Jérémies de la royauté.

## Dernière Heure

La Commission des 44 étudie l'affaire du chemin de fer métropolitain.

Un grand meeting, en faveur des grévistes est organisé pour samedi. MM. Rochefort et les députés Laguerre, Giard y prendront la parole. M. Basly, délégué des mineurs y assistera.

### Le Madagascar

L'Interpellation sur le Madagascar aura lieu lundi.

Samedi sera distribué le Livre jaune.

Mercredi aura lieu la réunion des députés révisionnistes.

### Les 44

La Commission des 44 à ajourné à vendredi la réception de la délégation d'Anzin.

### Occupation d'Andorre

On dément à Paris, d'après Havas, l'occupation d'Andorre par deux bataillons d'infanterie française. — On dit que si la France est obligée d'intervenir, l'exécution des mesures répressives sera confiée à quelques brigades de gendarmerie.

### Affaire Campi

La Cour d'assises de la Seine va commencer vendredi les débats de l'affaire Campi, l'assassin de la rue du Regard. M<sup>e</sup> Laguerre présentera sa défense.

## La population de la France en 1883

De récents travaux effectués au ministère de l'intérieur ont établi ainsi qu'il suit le tableau du mouvement de la population en France pendant 1883:

Le nombre des naissances a été de 935,566 et celui des décès de 838,539; c'est donc une augmentation de 91,027 personnes.

Les départements où l'excédent des naissances sur les décès a été le plus considérable sont: la Nièvre, où cet excédent atteint le chiffre de 16,175; le Pas-de-Calais, où il est de 6,263; les Côtes-du-Nord, où il est de 4,219; le Finistère, de 4,050.

Dans les départements où le nombre des décès surpasse celui des naissances, l'excédent n'atteint pas le chiffre de 2,000; ainsi, il n'est que de 1,968 dans l'Orne, où il est le plus considérable.

Il y a excédent des naissances sur les décès dans 63 départements; dans 24, il y a excédent des décès sur les naissances (et dans un, la Meuse, cet excédent est de 2, seulement).

## ÉTRANGER

### RUSSIE

Les Russes viennent de s'établir sur la lisière des Indes. Le journal indien Vurret apprend de Caboul que, d'après une caravane récemment arrivée de Merv, les Russes avaient obtenu du khan de Bokhara la permission de construire un pont sur l'Amou Daria à Kirkelisse; la route de Merv à Hérat passe par cet endroit. De plus, les Russes pourront élever des forts pour la défense du pont sur les deux rives du fleuve.

### ANGLETERRE

L'Angleterre a vu, le 17 mars, pour la première fois, flotter le drapeau rouge. Il était porté par des socialistes venant saluer la tombe de Karl Max.

### ALLEMAGNE

La reine Victoria et la princesse Béatrice, sa fille, quitteront le château de Windsor, le 7 avril prochain, pour s'embarquer à port Victoria. Elle doit avoir une entrevue avec l'empereur Guillaume à Damstadt; elle se rendra probablement à Baden-Baden. Son retour aura lieu à la fin d'avril.

### TURQUIE

La Porte, émue du grand nombre de pèlerins russes, visitant le couvent du Mont-Athos, a cru devoir donner aux autorités locales de Salonique l'ordre de faire des perquisitions dans les couvents russes. L'ambassadeur de Russie, M. de Nélidoff, avisé de cette décision, s'est aussitôt rendu auprès du grand-vizir, et lui a déclaré, en termes énergiques, que toute violation de domicile, dans les couvents placés sous la protection de la Russie, serait considérée par lui comme une violation des capitulations.

### ESPAGNE

Une certaine agitation règne dans les provinces du Nord, où le gouvernement craint un soulèvement.

A Malaga, 1,500 fusils auraient été découverts.

Toutes ces nouvelles coïncident avec les mesures de rigueur que prend le gouvernement espagnol. On assure que dans le conseil d'hier, les ministres auraient décidé que des poursuites seraient exercées contre les journaux qui attaquent le roi et la monarchie.

La protestation de la presse a recueilli l'adhésion de vingt-sept journaux madrilènes et de cent-deux journaux de province.

## LE

# Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

Interrogé s'il n'avait rien vu, et ne se sentant pas la poche vide pour la première fois depuis longtemps, Pepe, afin d'écartier le danger, s'avisait d'un moyen qui semblerait d'abord extraordinaire avec un homme cupide comme l'alcade: il lui demanda un réal à emprunter pour acheter du pain. Que faire d'un pareil drôle? Aussi l'alcade ne lui fit-il plus de questions et le laissa se réveiller à son aise. On dut donc renoncer à toute investigation jusqu'à nouvel ordre, car on en avait fait assez pour grossir les frais de justice au niveau des épargnes de la partie civile.

Cependant, quand, après cette matinée inouïe dans les fastes d'Elanchovi, le crépuscule eut succédé au jour, deux hommes erraient encore tristement sur la grève, mais en mettant un soin extrême à s'éviter. L'un était le pauvre Juan de Dios, qui, en donnant un soupir à ses économies près de se fondre dans le creuset absorbant de la jus-

son capitaine la faveur de recommencer une seconde faction le soir même.

On devine qu'il l'obtint sans peine; mais, tandis que don Lucas le croyait endormi selon son habitude, Pepe veillait comme la nuit précédente.

Toutefois, nous le laisserons à son poste pour raconter ce qui se passait sur la côte d'Elanchovi, non loin de la baie de la Ensenada.

La nuit était aussi brumeuse que celle qui venait de s'écouler, quand, vers dix heures du soir, un cotre agile et bien voilé se glissa dans les passes secrètes d'un labyrinthe de rochers. La tournure du cotre, son grément, sa voilure, indiquaient un bâtiment de guerre, ou, tout au moins, un navire armé en course.

La hardiesse avec laquelle il manœuvrait au milieu de l'obscurité montrait aussi que celui qui le pilotait devait avoir, depuis longtemps, pratiqué cette côte dangereuse, et que le commandant du navire devait avoir des intelligences en terre ferme.

La mer brisait avec fureur à gauche et à droite de l'étréit labyrinthe, dont le bâtiment, sous ses bas voiles, rangeait les rochers à très-peude distance. Cette passe une fois franchie, une vaste baie s'ouvrait devant le cotre, dans laquelle la mer plus calme baignait une grève unie et sablonneuse.

Alors, à une manœuvre que l'officier de quart transmit en français, le navire mit en panne avec une célérité qui supposait un nombreux équipage. Deux embarcations furent successivement armées et mises à la mer, et les hommes qui les montaient se dirigèrent vers le sommet de la baie, au-dessus de laquelle on pouvait distinguer, par leur blancheur, quelques maisons disséminées sur la plage.

Disons ici, pour ne pas en faire plus longtemps mystère, que le petit bâtiment était français, moitié corsaire, moitié contrebandier, et qu'il venait dans le double but de mettre à terre une partie de marchandises et d'emporter en retour des provisions de bouche, dont il commençait à manquer.

Le capitaine avait jugé à propos, guidé par un pêcheur d'Elanchovi, qu'avait fourni le capitaine Despierto, d'attaquer cette passe étroite pour se mettre à l'abri pendant le moment où, privé d'un certain nombre de ses matelots, il aurait pu faire au large quelque fâcheuse rencontre.

L'officier de quart se promenait silencieusement sur le pont, écoutant le clapotis de la mer le long des flancs du navire, examinant soigneusement le vent dont le souffle gonflait les voiles disposées en sens contraire, et se penchant de temps à autre vers la lumière de l'habitacle.

Une heure se passa de cette manière,

ITALIE

**M. Depretis a annoncé à la Chambre que le Ministère, par suite de la situation parlementaire, a présenté sa démission. Les ministres, en attendant la décision du roi, expédieront les affaires courantes.**

**Un précoce filou**

Vers trois heures de l'après-midi, un filou qui n'est âgé que de 17 ans, se présentait au guichet de l'escompte du Crédit lyonnais pour escompter trois valeurs de 1,400 francs. L'employé du guichet crut remarquer que la signature n'était pas régulière ; pressé de questions, l'individu se trouble visiblement, ce que voyant, les employés prévinrent immédiatement la police.

Pendant ce temps, celui-ci prit la fuite, et ce ne fut qu'après une heure d'actives recherches que l'on parvint à l'appréhender.

Un des employés du Crédit lyonnais se souvint alors que le hardi voleur avait précédemment touché au même guichet, et par le même procédé une somme de 400 francs.

On a trouvé sur lui son livret de soldat. Il a déclaré ne pas savoir écrire. Il a été conduit à la Permanence.

**CHRONIQUE RÉGIONALE**

**ROANNE.** — Le sieur Goutteborge Henri, marchand de journaux, a trouvé au Coteau un porte-monnaie contenant la somme de 100 fr. 20; en rentrant à Roanne, il a immédiatement déclaré le fait à M. Brun, libraire. Au même moment, une dame qui avait perdu le porte-monnaie en question le réclamait, et il a pu lui être rendu. Cette dame paraissait alors vouloir accorder une récompense à l'honnête garçon, mais lorsque celui-ci s'est trouvé de nouveau en présence de ladite dame au Coteau, celle-ci lui a dit des sottises pour toute récompense, en prétendant qu'il devait savoir à qui appartenait le porte-monnaie trouvé, et qu'il aurait pu lui payer la peine d'aller le réclamer à Roanne; elle ajouta encore qu'il voulait le déclarer au bureau de police pour se donner des gants.

Félicitations, madame, voilà ce qu'on peut appeler une récompense malhonnête.

**VIENNE.** — M. le Président du Comice agricole de Vienne-Roussillon a l'honneur de révenir les viticulteurs que les samedis 29 mars et 5 avril, à une heure et demie de l'après-midi dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Vienne, il sera donné des leçons de greffage de vigne.

Tous les intéressés sont invités à assister à ces séances.

Voici l'itinéraire que suivra le conseil de division à Vienne:

La Verpillère, 8 mai; Heyrieux, 9 mai; Saint-Symphorien-d'Ozon, 10 mai; Vienne (Nord), 12 mai; Vienne (Sud), 13 mai; Saint-Jean-de-Bournay, 14 mai; Roussillon, 15 mai; Beaurepaire, 16 mai; Côte-Saint-André, 17 mai.

**GRENOBLE.** — Les bureaux de l'inspection principale des chemins de fer P.-L.-M. (10<sup>e</sup> section de l'exploitation) sont définitivement installés dans le nouveau et vaste bâtiment de Compagnie, rue Emile-Gueymard, en face la Gare.

**HAUTE-SAVOIE.** — Le clos des Charmilles, propriété Sanaux, ancienne résidence du prince Napoléon, a été vendu aux enchères publiques le mercredi 5 courant. M. Matringe Henri, maître d'hôtel à Thonon, en est devenu définitivement acquéreur pour le prix de 40,000 fr.

Les étalons de l'Etat destinés à la station Thonon y sont arrivés le 10 mars. Ils sont l'espèce demi-sang et se nomment Abel et Esque.

AIN

**Accident de la gare de Culoz.** — La ruineur publique avait considérablement exagéré l'événement.

D'après les renseignements que nous avons fait prendre, nous pouvons assurer que tout se réduit à des proportions moindres que celles données par nos confrères.

Tout se borne à deux employés blessés et à des dégâts matériels, ce qui est trop déjà. Voici ce que nous communiquons notre correspondant :

Le train qui arrive de Genève à Culoz, à 11 heures 17 du soir, meurt à cette dernière gare. Il est, en général, peu fréquenté, et hier, comme à l'habitude, il ne contenait qu'un très petit nombre de voyageurs.

Le train est arrivé en gare de Culoz avec une vitesse très grande ; aussi le mécanicien ne put-il s'arrêter qu'après avoir dépassé la gare. Or, une locomotive se trouvait à 115 mètres de l'axe de la gare, arrêtée sur la fosse qui sert à piquer le feu et à graisser la machine. La voie n'était pas couverte.

Le train, arrivant à grande vitesse, tamponna tender et machine.

La locomotive en station est une grande machine de 4,000, qui sert aux trains de marchandises.

Le mécanicien se trouvait dans la fosse. Il vit venir le train et se baissa, en criant au chauffeur qui graissait les roues : « Sauvons-nous, il n'est que temps ! »

Le choc eut lieu ; il fut des plus violents. Les deux tampons du tender en stationnement pénétrèrent dans les cylindres de la locomotive en marche, les défoncèrent et brisèrent les parois de devant. Les bielles furent faussées et la machine tamponnée recula d'une vingtaine de mètres.

La machine arrêtée n'a eu que des avaries sans importance et a pu être remorquée à Ambérieu.

On juge quels désastres auraient pu avoir lieu si le chauffeur n'avait pu sauter sur sa machine, serrer les freins et l'arrêter.

La secousse avait été violente. Le chauffeur du train en marche, M. Tournier, était au frein et tournait le dos au foyer. Le tamponnement le projeta en arrière et il reçut, au côté droit, une forte contusion, causée par la manivelle du Giffard.

Le mécanicien, M. Arondeau, reçut au visage quelques contusions sans gravité.

Les premiers soins ont été donnés aux blessés par M. Delestre, médecin à Culoz.

Le chauffeur, M. Tournier, a pu être conduit aujourd'hui, à une heure, à son domicile, à Ambérieu, dans un wagon de 2<sup>e</sup> classe.

L'enquête, commencée dans la matinée, établira à qui incombent les responsabilités.

**L'affaire du curé de Bans.** — Le parquet de Givors s'est rendu hier à Bans pour y instruire l'affaire du curé de cette commune, lequel avait une façon spéciale de catéchiser les jeunes filles que la naïve confiance des parents plaçait sur les genoux du saint homme.

Est-ce ainsi que l'Eglise entend le : *Laissez venir à moi les petits enfants !*

**SAVOIE**

**Chambéry, 20 mars.** — Des cas de fièvre se sont déclarés, ces jours, à la caserne du 4<sup>e</sup> régiment de dragons. Par mesure de précautions, les militaires reconnus atteints de cette épidémie ont été, sur l'ordre du médecin en chef de la garnison, admis à l'hôpital. Les soldats, encore sains et saufs, ont dû quitter les chambres, et couchent au manège.

Renseignements pris, le mal est sans gravité aucune pour les personnes voisines du quartier.

J. R.

Un maréchal des logis du 4<sup>e</sup> régiment de dragons, rengagé et père de deux enfants, a été reconnu l'auteur de plusieurs détournements de mandats et lettres chargées appartenant aux soldats de son corps. Ce malheureux passera au conseil de guerre.

**A TRAVERS LYON**

**Fausse monnaie**

Jean Neyrie, confiseur, demeurant rue de Penthièvre, a été arrêté hier au moment où il payait quelques menues emplettes chez M. Renzi, épicer, rue Sala, 31, avec une fausse pièce de 5 fr.

En le fouillant, on a trouvé dans sa poche une seconde pièce de même provenance. Il a été conduit au dépôt.

**Accidents**

— François Gémot, plâtrier, rue de Bondy, 6, travaillait hier dans une maison de la place Sainte-Foy. Un faux mouvement le fit tomber du marchepied sur lequel il travaillait ; dans sa chute il s'est fracturé plusieurs côtes. Conduit à l'Hôtel-Dieu, il a été admis d'urgence.

— Louis Sabattel, voiturier, chemin de la Demi-Lune, 145, a été renversé hier, quai St-Vincent, par la voiture de M. Marquis, rentier, cours Gambetta, 4. Après quelques soins qu'a payés M. Marquis, Sabattel a pu continuer sa route.

**Résultat d'enquête**

L'enquête commencée sur le vol de 5,000 fr., commis le 12 février dernier, au préjudice des époux Coindet, marchands de comestibles, rue de Chartres, 103, et pour lequel avaient été arrêtés les nommés Arnossan et Brillada, vient d'amener l'arrestation, comme complices, des époux Mocatte.

**Faits divers**

Sur la réquisition des habitants du n° 43 de la rue Tronchet, les gardiens de la paix firent hier soir, vers 10 heures et demie, sortir de cette maison Joseph Pomens qui s'était endormi dans l'allée. Pomens, qui n'aime pas être réveillé avant jour, se mit à insulter les agents qui, pour ce fait, l'emmenèrent au poste voisin, où il a pu reprendre son sommeil interrompu.

Léonard Kanque ne peut pas sentir près de lui l'uniforme des gardiens de la paix, aussi hier, il s'est fait arrêter pour outrages et rébellion envers les agents.

Arthur Morand, 28 ans et Paul François, sans domicile ni ressources ont été arrêtés pour vagabondage.

Ambroise Richard, ouvrier menuisier, sans domicile, est tombé hier, boulevard de la Croix-Rousse, pris d'un malaise subit.

Il a été admis d'urgence à l'Hôpital de la Croix-Rousse.

**Objet trouvé**

M. le docteur Crolas a trouvé, sur la place Henri IV, un bracelet de cuivre argenté qu'il a remis aux gardiens de la paix.

**Chronique du feu**

Un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Antoine Tranchant, marchand de savon, rue Saint-Marcel, 10. Les dégâts sont insignifiants.

Un autre feu de cheminée s'est déclaré chez M. René Canson, rue du Plat, 14.

Les dégâts occasionnés à la toiture et par la démolition d'une partie de la gaine peuvent être évalués à 200 fr. environ.

**Encore les allumettes**

Joseph Jaille, 16 ans, rue Villeroi, 34, et André Morf, 18 ans, impasse Saint-Victorien, 8 ont été arrêtés pour colportage d'allumettes frauduleuses.

Jean Brunet, sans profession, demeurant rue Molière, 141, a été arrêté côte des Carmélites pour le même motif.

**Emploi d'expéditionnaire**

Un concours pour l'emploi d'expéditionnaire, au secrétariat du conseil général du Rhône, sera ouvert le 5 avril prochain.

Les candidats doivent être âgés de 20 ans au moins et de 30 ans au plus.

Ils auront à subir les épreuves suivantes :

1<sup>o</sup> Une page d'écriture en tous genres ;

2<sup>o</sup> Examen d'un dossier et rédaction d'un projet de délibération ;

3<sup>o</sup> Procès-verbal d'une discussion ;

4<sup>o</sup> Correction d'une épreuve d'imprimerie.

Les épreuves commenceront le samedi 5 avril prochain, à 9 heures du matin, dans les bureaux du secrétariat du conseil général, à la préfecture, où l'on est prié de se faire inscrire.

N.-B. — Il sera tenu compte des diplômes et titres universitaires.

**Nominations**

Par décret, en date du 13 mars 1884, M. Hilaire Fabre a été nommé sous-lieutenant de la subdivision des sapeurs-pompiers de la commune d'Irigny.

**Au feu !**

Rassurez-vous : ce n'est que le titre d'un intéressant volume publié à Genève, par le major du bataillon des sapeurs-pompiers, M. L.-H. Malet, ancien député.

Ce livre révèle une rare compétence. Très considérable d'étendue, illustré de vignettes nombreuses, bourré de faits, clair, précis ; c'est une œuvre à consulter.

Nous en reparlerons plus à loisir, avec toute l'attention qu'un tel sujet comporte.

Disons, dès maintenant, que ce volume de 100 pages, avec cinquante-deux planches gravées, est en vente au prix de 5 fr., à Lyon, chez M. Bonnaire, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 100.

Nous rappelons à nos lecteurs que l'Union Chorale donne son grand bal dans son local, rue Centrale, samedi prochain, à 9 heures.

**ÉCHOS DES THÉÂTRES**

**Alcazar.**

C'était un bon et curieux spectacle, messieurs, que la grande *Farandole infernale* de samedi dernier, dans la vaste salle de l'Alcazar, bondée de monde ! Antony Lamotte trônait à son orchestre avec la maestria que chacun lui connaît, et guidait de sa baguette triomphante ce groupe baroté et folâtre à la tête de laquelle s'avancent crânement le vaillant *Pompier* escorté de sa *Châta Nourrice*, et suivi du brave *Pandore*, flanqué de son cher *Grabuge*, tout comme dans la *Génévieve* de Brabant d'Offenbach.

Ah ! benêts et douces folles du carnaval lyonnais, nous vous retrouvons donc enfin pour nous faire cubiter les tristesses et les soucis de l'existence.

Bravo ! Et à samedi prochain pour la deuxième édition de ce très agréable *Farandole*. Avis à ceux qui n'ont pas pu y assister samedi d'ici !

**Théâtre des Célestins.**

Aujourd'hui vendredi, 21 mars, à 8 heures, continuation des représentations de M<sup>me</sup> Marie Laurent, premier sujet des théâtres de Paris : *Les Bourgeois de Pont-Arcy*, comédie en 5 actes, de Victorien Sardou.

M<sup>me</sup> Marie Laurent jouera le rôle de M<sup>me</sup> Saint-André. Par indisposition de M. Gerbert, M. Duquesne, des théâtres de Bruxelles, jouera le rôle de Fabrice de Saint-André.

**Médaille perdue.** — Aux environs du théâtre des Célestins, par M. Parvay, le nom est à l'intérieur du médaillon. Le rapporter au théâtre, 40 fr. de récompense.

*Pharmacie Moderne de Lyon*

**GRANDE DIMINUTION DE PRIX**

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 25 ;

Thé Béraud, 60 c. au lieu de 1 fr. 25 ;

Eau d'Hunyadi, 70 c. au lieu de 1 fr. 25 ;

Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50 ;

Fer Bravais, 4 fr. au lieu de 5 fr. ;

Liquor de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr. ;

100 capsules de goudron pur pour 1 fr. ;

Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre ;

Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre ;

Salsepareille, 4 fr. le kil. ;

Sirop de protoiodure de fer, 4 fr. le litre ;

Sirop antiscorbutique, 3 fr. le litre ;

Tisane de Bochet, 0,10 c. le paquet pour 1 litre.

— Les ordonnances sont tarifées 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires.

La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

and une vive fusillade éclata sur tous les bords de la côte. D'autres coups de feu y retentirent, et, peu de temps après, les deux embarcations regagnèrent le cotre. C'était Pepe qui, au grand déplaisir de son capitaine, avait donné l'alarme aux canoets ; trop tard cependant, car les deux embarcations revenaient chargées de mousquets et de vivres de toute espèce. Le dernier des hommes qui remontèrent sur le cotre, avant qu'on hissât de nouveau les deux embarcations aux portemanteaux, était un matelot d'une taille gigantesque. Il tenait dans ses bras un jeune enfant immobile et qui, on eût cru mort, si quelques légers frémissements de son corps n'eussent révélé qu'il était encore en vie.

« Que diable apportez-vous là, Bois-Rosé ? lui demanda l'officier.

— Avec votre permission, lieutenant, voici un jeune enfant que j'ai trouvé à bord mort de faim et de froid dans un canot dérivé. Une femme, morte et baignée dans son sang, le tenait encore entre ses bras, et j'ai eu toutes les peines du monde à le retirer de l'embarcation où il était et où ses chiens d'Espagnols visaient à l'écouler, la prenant pour une des nôtres. Il avait surtout un grand diable de miquet (disons au lecteur que c'était Pepe le matelot), qui, pendant le transbordement, se débattait avec autant d'opiniâtreté que

de maladresse. J'aurais pu, du reste, le faire taire pour toujours, si je n'en avais pas été empêché par les soins que je donnais à cette faible créature... Mais si jamais je le retrouve... suffit...

— Et que comptez-vous faire de cet enfant ? demanda l'officier ému de compassion.

— M'en charger, parbleu ? jusqu'au moment où la paix me permettra de revenir ici prendre les renseignements nécessaires sur son compte.

Malheureusement les seuls renseignements qu'on put obtenir de cet enfant, qui paraissait avoir trois ans, furent qu'il s'appelait Fabian, et que la femme assassinée était sa mère.

Deux années se passèrent, pendant lesquelles le navire français ne put aborder en Espagne. La tendresse du matelot qui avait recueilli le jeune Fabian de Mediana ne se démentit pas un seul instant et ne fit que s'accroître. Cet homme, d'une taille colossale et d'une vigueur herculéenne, était Canadien et s'appelait Bois-Rosé, ainsi qu'on vient de le nommer.

C'était un singulier et touchant spectacle que celui des soins presque maternels que le géant prodiguait à ce jeune enfant, et des ruses incessantes à l'aide desquelles il se procurait toujours un supplément de ration pour son fils adoptif. Le matelot

en était venu à bâtir pour son propre compte, sur cette frêle existence, mille rêves de bonheur que ses parts de prises pouvaient lui permettre de réaliser un jour.

Malheureusement, l'honnête matelot négligeait trop, dans ses calculs, les périlleux hasards de la vie maritime. Un matin, le croiseur français fut obligé de prendre la chasse devant un brick anglais d'une force double de la sienne. Quelque bon marcheur qu'il fut, il ne put donner le change à l'ennemi ni refuser le combat.

Les deux navires se canonnaient avec acharnement depuis plusieurs heures, quand le matelot, tout noir de poudre, descendit à fond de cale, où il avait mis son enfant en sûreté. Après l'avoir tendrement embrassé, il le porta dans ses bras sur le pont. Là, au plus fort de l'action, au milieu du tumulte, du sang qui coulait partout, des cris des combattants, au milieu des mâts qui tombaient, il voulut, à tout événement, graver dans sa mémoire les circonstances d'une séparation qui lui redoutait.

Dans un semblable moment, qui doit laisser, même à un enfant, un souvenir qui ne s'efface jamais, il lui dit en le couvrant de son vaste corps :

« Agenouille-toi, mon fils. »

L'enfant s'agenouilla tout tremblant.

« Tu vois ce qui se passe ? continua le Canadien d'une voix solennelle.

— J'ai peur, murmura Fabian, du sang que je vois, du bruit que j'entends ; et il se cachait entre les bras du colosse.

— C'est bien, reprit le matelot. Eh bien ! n'oublie jamais que dans ce moment tu es matelot, un homme qui t'aimait comme sa vie, t'a fait mettre à genoux pour te dire : « Agenouille-toi, mon enfant, et prie pour ta mère... »

Il n'acheva pas : une balle l'avait frappé, et son sang rejaillit jusque sur Fabian, qui poussa des cris déchirants. Le Canadien n'eut que le temps de le presser sur son cœur dans une étreinte désespérée et d'achever, mais si bas, que l'enfant n'entendit qu'à peine la phrase qu'il avait commencée : « Que j'ai trouvée mourante près de toi. »

Puis il perdit connaissance.

Quand il revint à lui, ce fut au milieu d'une cale infecte. Une soif ardente le dévorait. Il appela d'une voix affaiblie celui qui lui souriait chaque matin à son réveil ; mais personne ne répondit : Fabian n'était plus là. Le matelot était prisonnier, et ce fut dans un ponton qu'il eut à pleurer sur la perte de la liberté, et sur celle de ce fils adoptif que lui avait envoyé la Providence.

Gabriel FERRY

(La suite à demain)

SPECTACLES DU 21 MARS

Grand-Théâtre. — Concert Rubinstein. Célestins. — 8 h. Pour les représentations de Mme Marie Laurent, Les Bourgeois de Pont-Arcy, Comédie en 5 actes. Variétés, cours Morand. — 8 h, Le Petit Poucet, opéra bouffe en 4 actes. Cirque Rancy avenue de Saxe. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié. Casino de Vaise. — Dimanche 20 mars, bal et concert. Nous publierons le programme dans notre prochain numéro.

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Salle de l'Elysée Rde Basse-du-Port-au-Bols

Lundi, 24 Mars 1884, à 8 heures du soir GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE par le Citoyen LAISANT député de Nantes, qui traitera de la Révision de la Constitution Sous la présidence du Citoyen FICHET Conseiller municipal Avec le concours des Membres des différents corps élus de Lyon Prix d'entrée : 50 centimes ON TROUVERA DES BILLETS A LA PORTE Ouverture à 7 h. 1/2

SALLE DE L'ALCAZAR Demain, à 8 h. du soir

CONFÉRENCE PUBLIQUE & GRATUITE POUR HOMMES LA PROSTITUTION RÉGLEMENTÉE ET LE DROIT COMMUN Par M. le Professeur A. HUMBERT ancien conseiller d'Etat

TRIBUNE LIBRE

Les Prévoyants de l'Avenir L'initiative individuelle a accompli des prodiges pour arriver à améliorer la situation des travailleurs par la création de caisse de retraite. C'est évidemment un des principaux points vers lesquels doivent tendre les réformes sociales tant désirées.

Mais ici ainsi que dans beaucoup d'autres cas, l'initiative individuelle, ne peut avoir une application sérieuse et vraiment utile par le groupement illimité des sociétaires. La plupart des sociétés fondées jusqu'à ce jour, ont un but évidemment excellent; assurer au vieillard les premières nécessités de la vie. Elles sont le plus souvent locales, ou à peu près; elles se trouvent donc forcément limitées dans le nombre de leurs adhérents, et dans les résultats obtenus. Les fondateurs de cette société ont envisagé plus largement, les progrès à accomplir. Tout en comprenant qu'il était beau de secourir la vieillesse, ils ont reconnu la nécessité de fournir au travailleur, avec la sécurité de l'avenir, des moyens d'action qui lui permettent de combattre le chômage et la misère.

Pour cette raison, ils ont inscrit dans leurs statuts que, sans fixer de limite d'âge, tout sociétaire ayant versé pendant 20 ans une cotisation mensuelle de 1 fr. serait admis à partager intégralement l'intérêt du capital versé. Ce capital sera un jour formidable, car il ne s'agit plus ici d'une société locale. Des sections sont fondées dans toutes les parties de la France et dans notre belle colonie algérienne. Aussi le nombre des adhérents s'accroît avec rapidité en janvier et février la société a reçu 1687 adhésions nouvelles.

Supposons un million de travailleurs versant tous à une même caisse rapportant à perpétuité! Il serait heureux de voir toutes les sociétés de retraites, s'unir pour n'en former qu'une seule. C'est que les Prévoyants de l'Avenir ont compris en fondant des sections dans un grand nombre de villes, nous les en félicitons.

Nous aurons, du reste, à revenir sur cette importante question d'amélioration du sort des travailleurs.

M. Faure, restaurateur, rue Ferrand, 5, à la Croix-Rousse, tient gratuitement à la disposition des travailleurs républicains, une salle de réunions pouvant contenir 150 personnes, tous les jours, de 3 à 11 heures du soir. Ce local est indépendant, son entrée est dans l'allée. Il suffit de prévenir le propriétaire, M. Faure, une heure d'avance.

Le Franc-Parleur, organe du progrès social, rédigé presque exclusivement par des ouvriers, vient de paraître à St Quentin. Son numéro spécimen est très remarquable. Souhaits confraternels.

Sous des écoles. — Les membres de la commission de liquidation sont convoqués d'urgence pour aujourd'hui, 8 heures du soir, chez le citoyen Péclet, rue de la Barre.

Le secrétaire, Hippolyte Conay.

Soldats du papé. — Comment se fait-il que l'entrée des travaux de l'église dite du Sacre-Cœur ait été gardée, dimanche, par un soldat d'infanterie non armé, auquel on avait donné la consigne de ne laisser entrer personne sans carte? Comment expliquer que ce soit un soldat revêtu de son uniforme qui fasse l'office de ce ridicule monument?

Manches de Parapluies.

Le Syndicat, dans sa séance du 2 mars, a reconnu qu'il serait urgent de convoquer à bref délai la corporation. La dissolution de la Société étant reconnue inefficace, le Syndicat se décide à conserver les fonds actuels (toujours augmentés par l'intérêt) pour former un noyau qui permettra plus tard de réaliser les espérances de chacun. En conséquence, et pour régulariser la situation, la corporation est convoquée pour le samedi 22 mars, au café Baurli, rue de Jussieu, 16.

Le Syndicat.

Groupe rationaliste de la morale positive. — Le groupe est convoqué en réunion générale pour le vendredi 21 courant, à 8 heures précises du soir, en son local habituel, pour recevoir plusieurs communications importantes. Vu leur gravité, on espère que chaque membre du groupe tiendra à l'honneur d'y assister. On donne également avis qu'un magnifique drap mortuaire, brodé argent, au titre de la Ligue anticléricale, est déposé chez le citoyen Filleron, rue Villeroi, 29, lequel sera prêté gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. On peut également le faire demander par les citoyens Mayot, avenue de Saxe, 172; Berthier, rue Garibaldi, 221, et au président, le citoyen Carruel, cours Lafayette 79, aux Brotteaux.

Nous avons l'honneur d'informer le public que le grand concert-conférence organisé par la corporation des apprentis, au profit de ses membres nécessiteux, aura lieu le 30 courant, salle du Casino.

Cette fête, organisée avec le concours des principaux artistes des Théâtres municipaux et des meilleures Sociétés lyriques de Lyon sera non seulement une joie pour les dilettanti, mais un bonheur pour l'ouvrier content d'entendre la voix d'un orateur distingué venant lui apporter quelques paroles d'encouragement. C'est pourquoi nous adressons, à cet effet, un appel fraternel aux personnes désireuses de coopérer à une bonne œuvre, mais à la corporation en particulier à venir animer par leur présence cette fête, qui non-seulement est une œuvre philanthropique du plus haut degré, mais encore un exemple unique jusqu'à ce jour, de la solidarité ouvrière.

Groupement des Cordonniers. — Dimanche, 23 mars, à 2 heures du soir, café Gaillard, place de Trion, à Saint-Just.

Réunion générale privée de tous les ouvriers cordonniers du 5ème arrondissement.

Ordre du jour: Nomination des délégués de section. — Questions diverses.

Tous les membres de la commission, ainsi que les délégués de sections devront y assister.

Piqueuses de bottines. — La commission de contrôle nommée en réunion publique, le 3 mars, avait convoqué la corporation pour le 17 mars, et la commission du bal de l'année 1883 pour le rendement de leurs comptes. La commission de contrôle prévient la corporation qu'elle n'a rien pu contrôler, les listes de souscription et cartes n'ayant pas été présentées. La commission de contrôle se décharge de tout. Après un vote présenté à la réunion du 17 mars, le bal de l'année 1884 a été rejeté à l'unanimité. Pour la commission de contrôle: DENAYE.

ENTERREMENTS CIVILS

Demain vendredi, à trois heures trois quarts du soir, aura lieu l'enterrement civil du citoyen

Émile BULLER

Le convoi partira du domicile de ses parents, rue des Charmettes, 12 (aux Charpennes), pour se rendre directement au cimetière de Villeurbanne.

Aujourd'hui vendredi 21 courant, à quatre heures trois quarts aura lieu l'enterrement civil du citoyen

Marius BATON

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue de la Thibaudière, 30, pour se rendre au cimetière de la Guillotière.

Aujourd'hui vendredi, 21 courant, à trois heures trois quarts, aura lieu l'enterrement civil de

Veuve MOUCHEREL

Née Joséphine LABALME

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue des Célestins, 6, pour se rendre directement à la gare de Perrache, et de là à Vienne (Isère).

ON DEMANDE Ouvriers cordonniers pour cousu 1er choix femmes enfants et fillets J. C. Cuzin, 267, rue de Créquy.

CHEMISERIE spécialité de Chemises sur mesure, Flanelle, Colis, Cravates COGORDAN LYON, — Cours Gambetta, 1. — LYON GILETS DE CHASSE Bonneterie en Tous Genres, Caleçons et Chaussettes

RHUMS ET COGNACS de la M<sup>me</sup> FILLEUX Frères de Royans-s/Giron E. JEANNIN REPRÉSENTANT Lyon — 216, Rue Garibaldi, 216 — LYON

Guérison radicale des HERNIES Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison. THÉRON & C<sup>o</sup>, 28, rue Confort, au 2<sup>e</sup>, la dame est chargée d'appliquer p. dames.

J.-L. GOUCHON Relieur en tous Genres Spécialité pour le Registre et la Musique Collage. — Vernissage de Cartes et Plis Rue de Chartres, 18, au 1<sup>er</sup>

FABRIQUE DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC VERNAY Graveur sur Métaux, rue de Sèze, 4, Lyon

BRASSERIE DU TÉLÉGRAPHE Lyon, 3, Rue de Jussieu SALLE DE BILLARD Bandes américaines

GROS MODES DÉTAIL J. CLÉMENT Grande-Côte, 87, Lyon

SPECIALITÉ POUR DEUX Bonnets et Chapeaux montés PRIX MODÉRÉS Le Rédacteur-Gérant, PAGÈ Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté

Pâte Phosphorée Lardet SIGNOUD Pharmacien Successeur place des Jacobins, 1, Lyon Cette Pâte détruit rapidement Cafards, Rats Se défier des imitations. Pôt: 1 fr.; demi-pôt: 50 cent. Expédition franco par colis postal de trois pôts contre mandat-poste de 3 fr.

POUR LA CAMPAGNE

Grillage galvanisé pour volières, clôtures, ciel-ouvert. — Piquets en fer pour vignes et espaliers. — Fil de fer, fil d'acier, ronces artificielles pour clôtures de prairies. — Carton chanvre bitumé pour toitures légères. — Meubles et Outils de jardin. — Fabrique spéciale de grandes volières sur mesure.

RAOULX et Cie. 53, Cours Lafayette, LYON Envoi du tarif par la poste

Agence Agricole LAURENT & Cie 126, Avenue de Saxe, 126, Lyon Spécialité d'appareils perfectionnés pour faciliter l'INCUBATION l'ÉLEVAGE ARTIFICIEL et l'ENGRAISSEMENT des OISEAUX DE BASSE-COUR ET OISEAUX DE CHASSE et de Volière Oeufs pour couvrir provenant d'oiseaux de races pures, garantis, fournis par les éleveurs les plus émérites de la France et de l'étranger. L'Agence donne gratuitement tous les renseignements. Ajouter timbres pour renseignements demandés.

VIGNES AMÉRICAINES de toutes variétés EXÉCUTION DE GREFFAGE SUR TABLE de midi à deux heures Gustave PRIVAT, rue Franklin, 56, Lyon

Changement de Propriétaire BAINS DES TERREAUX Rue Ste-Marie-des-Terreux, 5 LAURENÇON, Pharmacien, Directeur Propriétaire BAINS ORDINAIRES, SULFUREUX HYDROTHERAPIE COMPLÈTE Nouveaux Aménagements Douches froides et chaudes, fortes pressions Bains russes, de caisse, résineux, etc., Inhalations et Pulvérisations médicinales ÉTABLISSEMENT DE PREMIER ORDRE Surveillance et soins constants LOUIS GOSS, pédicure Opérations à domicile

60 ANS DE SUCCES Eviter la Contrefaçon en exigeant toujours la Marque du Serpent GUÉRIR EN TARISSANT LA SOURCE DU MAL SIROP DE BOCHET DÉPURATIF DU SERPENT SEUL VÉRITABLEMENT EFFICACE VICE DU SANG. — MALADIES DE LA PEAU, DARTRES, ÉCZÉMAS, ROUGEURS DU VISAGE, DÉMANGEAISONS — MIGRAINES, NÉVRALGIES, ÉTOURDISSEMENTS — CONSTIPATIONS, MANQUE D'APPÉTIT, VAISE DIGESTION, OPPRESSION — DÉPÔTS D'HUMEUR, DÉPÔTS DE GALE, GOÏTRES ET GROSSEURS, TUMEURS, ABCÈS, D'YEUX, D'OREILLES, DE NEZ, MAUVAISE HALEINE — DOULEURS RHUMATISMALES, SCIATIQUES, GOUTTEUSES — MALADIES CHRONIQUES, ETC. Le Flacon 2 fr. 50 — Chopine 5 fr. — Litre 9 fr. Franco par colis postal contre mandat-poste de 60 centimes en plus du prix à M. LÉVIGNE, pharmacien à Lyon, 32, rue Lantier

AVIS La Pharmacie du Serpent se recommande en outre par un nombre de produits qui sont sa propriété réservée. Citons: la Pommade Clermont de la rue de l'Enfer, pour l'antidartreuxse par excellence, dont le nom seul rappelle toute l'odyssée de guérisons les plus surprenantes. Prix: 1 FR. — La Pommade résolvative et fondante du Serpent, si si elle est appréciée pour dissoudre les goïtres et les grosses tumeurs de toute nature. POTS DE 1 FR. ET DE 2 FR. — La Poudre de matés, insecticide foudroyant pour la destruction des Punaises, Cafards, Fourmis, Mouches, etc. BOITES DE 1, 2 et 3 FR. Ajoutons que la Pharmacie du Serpent est incontestablement une des plus connues et des plus importantes de toute la France pour tous produits de Droguerie, Pharmacie et Herboristerie. PRIX TRÈS MODÉRÉS — EXPÉDITIONS FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Vente en gros de l'AVENIR; 3, place de la Bourse,